

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 29 AOÛT

Date des élections générales

Les élections générales auront lieu dans vingt-quatre jours.

Hier, au conseil des ministres tenu au château de Fontainebleau, M. Tirard a fait signer à M. Carnot un décret convoquant les électeurs de toutes les circonscriptions pour le DIMANCHE 22 SEPTEMBRE, à l'effet d'élire une nouvelle Chambre des députés en remplacement de la Chambre actuelle dont les pouvoirs expirent au commencement d'octobre.

Toutes les colonies françaises procéderont aux élections législatives le même jour, sauf la Réunion, qui est convoquée pour le 6 octobre.

M. Carnot a signé hier un décret nommant :
Évêque de Saint-Brieuc, M. Fallières, vicaire-général de Bordeaux ;
Évêque de Laval, M. l'abbé Clairret, curé de Notre-Dame de Saint-Lô ;
Évêque de Soissons, M. l'abbé Duval, curé de Notre-Dame du Havre.

AUX PAYSANS

Les journaux opportunistes disent aux paysans : « Vous voterez pour la République qui a tant fait pour vous ! »

Et, pour prouver que les paysans doivent de grandes obligations aux politiciens qui exploitent la France depuis dix ans, ils ajoutent : « Avant la République, le budget de l'agriculture n'était que de quatre millions ; il s'élève aujourd'hui à trente-six millions. »

Le ministère de l'agriculture dépense trente-six millions, c'est vrai ; mais pas pour les paysans. Si l'on a augmenté ce budget dans d'aussi considérables proportions, c'est tout simplement pour payer toute une armée de fonctionnaires improvisée pour satisfaire les créatures des députés et sénateurs républicains.

Ce que la République a fait pour les paysans, nous allons le voir :

Par les traités de commerce de 1881 et 1882, elle les a livrés sans défense à la concurrence étrangère.

Elle les a accablés sous le poids d'impôts nouveaux.

En 1876, nous achetions à l'étranger pour 963 millions d'objets de consommation, et nous lui vendions pour 994 millions.

En 1888, nous achetions pour un milliard 486 millions, et nous ne vendions que pour 669 millions ; c'est-à-dire que l'étranger importe chez nous pour 500 millions de plus, et nous exportons pour 325 millions de moins qu'en 1876.

On peut calculer la perte que cela représente pour huit années.

Les impôts communaux et départementaux se sont élevés, depuis la même époque, de 309 à 388 millions.

Les centimes additionnels de 1,712,000 à 1,938,000 ; et leur moyenne de 18 à 54.

En outre, la laïcisation, imposée aux communes, a porté sur elles la moitié des dépenses de cette coûteuse opération.

A cette heure, le paysan paie à l'Etat en moyenne 24 pour cent de ses revenus, c'est-à-dire le quart !

Etonnez-vous donc que les fermiers se refusent à cultiver, que les baux soient dépréciés, et que la valeur de la propriété rurale ait baissé de plus d'un tiers !

Comme conséquence de ce lamentable état de choses, les frais de poursuites pour la rentrée des impôts augmente d'année en année.

Voilà les bienfaits de la République pour les paysans.

On voit combien ils ont intérêt à voter pour des candidats républicains.

UN DILEMME

Il se poursuit en ce moment, entre le *Soleil* et le *Journal des Débats*, une polémique courtoise qui repose de bien d'autres lectures.

Dans les *Débats*, M. Paul Deschanel étudie la question du Président de la République.

Sous la République de 1848, on a confié l'élection du Président au peuple.

Actuellement, la Constitution qui nous régit charge les Chambres de l'élection du Président de la République.

Or, M. Paul Deschanel condamne ces deux systèmes.

« Elu directement par le peuple, le Président de la République a une situation tellement prépondérante qu'il domine les Assemblées. Elu par les Chambres, il est le vassal du Parlement et n'a ni l'indépendance ni l'autorité nécessaires. »

« L'équilibre des pouvoirs ne peut exister dans aucun des deux cas. Car, dans le premier, l'exécutif domine le législatif et l'annihile, et, dans le second, le législatif domine l'exécutif et l'absorbe. »

C'est ce qui est arrivé sous le régime actuel.

Le *Soleil* a les honneurs de la discussion, et il tient M. Deschanel dans un dilemme d'où l'autre, hésitant et ne concluant à rien, a peine à sortir :

« Alors, dit M. Hervé, vous êtes révisionniste, puisque vous ne trouvez pas le Président nommé comme il devrait l'être, vous voulez en réviser le mode d'élection. »

Son contradicteur s'en défend.

« Alors, reprend M. Hervé, vous êtes monarchiste, puisque vous n'êtes satisfait ni de la forme républicaine, ni de la forme impérialiste, données successivement à l'élection du chef de l'Etat. La Monarchie, seule, offre les garanties que vous cherchez. »

Finalement, M. Deschanel n'a pas dit ce qu'il préfère : peut-être ne le sait-il pas encore et attend-il les élections générales, car le propre de l'opportuniste est de regarder d'où vient le vent, et de se mettre toujours « du côté du manche ».

LA GRANDE ÉPURATION

On lit dans le *Bulletin du ministère de l'instruction publique* les révocations suivantes :

« M. Le Moine, commis au secrétariat de la Faculté des lettres de Paris ;

» M. Dougados, maître répétiteur, délégué dans les fonctions de surveillant général au lycée de Tours ;

» M. du Breul de Saconney, professeur de septième au collège de Clermont (Oise) ;

» M. Nicolai, chargé du cours d'anglais au lycée de Pontivy ;

» M. Perrin, professeur de cinquième au collège d'Uzès. »

Un commis, un maître répétiteur, un professeur de septième, voilà donc, s'écrie l'*Intransigeant*, les gens dangereux qui faisaient trembler le gouvernement sur ses bases ! Mais le gouvernement n'a pas hésité, et dès qu'il les a découverts, il les a frappés avec une énergie bien faite pour épouvanter leurs complices, qui conspirent encore, embusqués derrière le rudiment de Lhomond.

Mais quel crime atroce avait bien pu commettre ce professeur de septième surtout ?

On nous assure qu'il enseignait à ses élèves qu'Aristide mourut pauvre.

Certes, c'est un exemple qu'il n'est pas bon de rappeler aux enfants, sous le triumvirat Rouvier, Thévenet et Constans, et on a bien fait de condamner au silence un tel professeur.

A quand l'épuration des grammaires et de l'histoire ?

LE MEETING DU CIRQUE FERNANDO

Si le gouvernement ne s'en était pas mêlé, il est probable que le meeting boulangiste tenu au Cirque Fernando avant-hier soir aurait eu lieu sans troubles.

Mais le gouvernement avait jugé à propos de faire un déploiement militaire et policier exceptionnel.

Et la force publique a été conduite de telle sorte par les chefs policiers, que les hommes les plus modérés se sont demandés si le gouvernement ne cherchait pas à provoquer une émeute pour avoir l'occasion de la réprimer.

Le Cirque Fernando était comble, et une foule considérable, qui n'avait pu entrer, stationnait au dehors.

Cette foule était sage. Nous en prenons à témoin le *Petit Journal* qui n'est ni boulangiste, ni l'adversaire du gouvernement actuel.

Tout-à-coup, débouche au milieu du carrefour un peloton de gardes de Paris à cheval qui charge brutalement cette foule paisible.

La foule abandonne la chaussée pour se réfugier sur les trottoirs ; la cavalerie monte aussi sur les trottoirs, chargeant le sabre au clair.

Ces manœuvres ne se sont pas reproduites moins de vingt fois pendant les trois heures que la réunion a duré.

Nous ne connaissons pas le nombre des blessés.

Enfin la réunion est finie, cinq mille personnes sortent du Cirque Fernando vers onze heures, et se répandent naturellement dans toutes

les directions, chacun songeant à regagner son quartier.

Mais la police a barré toutes les rues.

Ici des escouades de sergents de ville, là de la cavalerie, plus loin de l'infanterie de ligne en tenue de campagne.

— Par où peut-on passer ? demande le public.

— Nous n'en savons rien, mais pas par ici ! répondent les agents et les soldats.

Naturellement, le stationnement se prolonge, et le public proteste.

Alors les agents empoignent les gens au hasard, et les emballent pour le dépôt.

Combien d'arrestations imbéciles ont été ainsi faites ? On parle de deux cents.

Les « délinquants » seront jugés et condamnés pour outrage ou rébellion envers les agents, cela va s'en dire.

En résumé, étant donné qu'il y avait là, à un certain moment, près de dix mille personnes, il est fort étonnant qu'il ne soit pas arrivé de plus nombreux accidents.

Et cela prouve que la foule a été plus sage que la police.

ARRESTATION D'UN DÉPUTÉ

Nous lisons dans la *Presse* :

« Notre ami Thiessé, député, se dirigeait, en sortant du Cirque, du côté de la rue des Martyrs. Un premier cordon d'agents l'arrête. »

» Il revient sur ses pas et veut prendre une autre rue, d'autres agents lui barrent le passage.

» Notre ami demande des explications.

» Il est aussitôt appréhendé, sur l'ordre de l'officier de paix Montpellier, et conduit au poste de la rue Bochart-de-Saron.

» Le commissaire, après l'avoir interrogé pour la forme, a refusé de le mettre en liberté.

» A 4 heures 25 du matin, notre ami et collaborateur Francis Laur, député, est allé le réclamer.

» Nous nous sommes rendus au commissariat de la rue Bochart-de-Saron, où il nous a été dit que notre ami Thiessé a été écroué au dépôt de la préfecture de police. »

LES SOUTENEURS ANTIBOULANGISTES

A la rue des Martyrs, devant la brasserie de ce nom, un groupe d'individus de seize à dix-huit ans avait installé son quartier général. Nous ne savons si c'est à l'instigation du comité antiboulangiste du 9^e arrondissement, qui avait tenu, la veille, une réunion dans cet établissement, que ces individus opéraient, mais, armés de solides gourdins, ils entouraient aux cris de : A bas Boulanger ! les voitures qui descendaient la rue des Martyrs, voyant les voyageurs à crier comme eux, et leur administrant des coups de canne s'ils n'obtempéraient pas à leurs injonctions.

Cette scène révoltante a duré plus d'une demi-heure, pendant laquelle pas un seul agent ne s'est montré.

M. Thiessé, député de la Seine-Inférieure, n'a pas encore été remis en liberté. Il est inculpé d'outrage aux agents. En outre, 64 arrestations sont maintenues.

NOUVELLES MILITAIRES

LES MANŒUVRES DE CAVALERIE

Les soixante-douze escadrons qui doivent prendre part aux grandes manœuvres du camp Châlons, accompagnés des cinquante-quatre pièces de canon attachées aux trois divisions de cavalerie portant les numéros impairs, viennent de commencer leurs exercices. Les premiers jours seront consacrés à des manœuvres de régiments et de brigades, ayant pour but d'habituer les chevaux et les hommes au terrain du camp et de souder ensemble les différents éléments qui entrent dans la composition de chacune des trois divisions.

Le ministre de la guerre se rendra le 5 septembre au camp pour assister aux évolutions d'ensemble qui seront exécutées par les divisions placées sous les ordres des généraux Loizillon, d'Espéville et Robillot, et sous la direction supérieure du général de Galliffet.

Conseil d'arrondissement de Saumur

(Suite et fin)

VŒUX NOUVEAUX

Sur la proposition de M. Couscher :

Le Conseil, considérant que la portion du chemin n° 144 comprise entre le poteau et l'arrêt de Saumur ne dessert, avec le village de Champigny-le-Sec, déjà traversé par le n° 103, que trois habitations : Saint-Vincent, Aunis et Fourneaux, qu'elle ne présente donc, aucunement, le caractère d'un chemin d'intérêt commun ;

Qu'au contraire, l'ancienne grande route de Saumur à Loudun, bifurquant de la route de grande communication n° 50, dans le bourg de Varrains et longeant au nord le bourg de Chacé, serait d'une grande utilité à une population très dense, qu'en se servant, après avoir quitté cette ancienne grande route, du chemin vicinal ordinaire n° 4, on arriverait de Saumur au poteau de l'arrêt, avec un parcours approximativement égal mais bien mieux à la portée des populations ;

Que ce chemin, prolongé au pont projeté sur la Loire, entre Turquant et Montsoreau, servirait non-seulement aux communes de Varrains et de Chacé, mais, aussi, par le pont de Chacé sur le Thouet, aux communes d'Artannes et de Distré,

Emet le vœu que la portion du chemin d'intérêt commun n° 144, comprise entre Saumur et le poteau de l'arrêt, soit déclassée et qu'on y substitue le chemin vicinal conduisant de Varrains au poteau de l'arrêt.

Sur la proposition de M. Couscher, le Conseil :

Considérant qu'une vieille maison, en saillie d'environ trois mètres, rend la circulation des

voitures difficile et même dangereuse à l'angle du chemin de grande communication n° 27 et du chemin 37, dans la traverse de la ville du Puy-Notre-Dame,

Emet, à l'unanimité, le vœu que cette maison soit rescindée.

Sur la proposition de M. Richard, le Conseil :

Considérant que la culture du chanvre, après avoir fait, autrefois, la richesse de la vallée de la Loire, périclité et est sur le point de disparaître, par suite de l'avitilissement de ce produit ;

Qu'en effet, le chanvre brut, après avoir atteint, en 1875, le prix de 130 fr. les 100 kilos, est successivement descendu à 100 fr. et 80 fr. les 100 kilos, pour tomber, cette année, à 60 fr. et au-dessous ;

Qu'à ce dernier prix, le cultivateur de chanvre, non-seulement ne réalise plus aucun bénéfice, mais encore subit une perte notable ;

Que les fermiers de la vallée, engagés vis-à-vis du propriétaire par des baux de longue durée, dont les prix de location ont été stipulés avant la diminution des chanvres et en tablant sur la moyenne des cours d'autrefois, sont menacés de ruine, si les pouvoirs publics ne viennent promptement à leur secours ;

Considérant, d'autre part, que la vileté des prix du chanvre français est le résultat de la concurrence étrangère et notamment de l'introduction, en France, des chanvres italiens, avec des taxes insignifiantes, la plupart du temps éludées par les fraudes ;

Emet le vœu, à l'unanimité :

I. Que les chanvres italiens soient immédiatement frappés des taxes ci-après :

10 fr. par 100 kilos de chanvre brut ;

15 fr. par 100 kilos de chanvre peigné ;

4 fr. par 100 kilos d'étope

II. Que les mêmes taxes soient appliquées aux chanvres russes, en 1892, à l'échéance du traité de commerce avec la Russie.

III. Que la douane française exerce une étroite surveillance pour entraver la fraude très fréquente pratiquée par les Italiens, et qui consiste à donner aux chanvres teillés l'apparence de l'étope pour passer la frontière sous cette dénomination et éviter la taxe dont le chanvre est frappé.

IV. Que les approvisionnements de l'État, la fourniture des travaux publics, de l'armée et de la marine, soient exclusivement faits en chanvres français, de beaucoup supérieurs aux chanvres étrangers pour la beauté du produit, sa résistance et sa tenacité.

Sectionnement de la ville de Saumur

M. Richard donne connaissance au Conseil d'une pétition adressée au Conseil général par un groupe de soixante-dix électeurs de Saumur demandant la division de cette ville en cinq sections électorales.

L'opinion publique s'intéresse vivement à cette question ; on en trouve la preuve dans l'enquête de *commodo* et *incommodo* ouverte à la mairie de Saumur : 204 électeurs contre 129 se sont prononcés en faveur du projet de sectionnement, qui aurait l'avantage d'assurer à chaque quartier de la ville une représentation proportionnelle à sa population.

M. le Sous-Préfet objecte que le Conseil général, seul compétent pour statuer sur la pétition communiquée par M. Richard, n'a pas demandé son avis au Conseil d'arrondissement, que, dès lors, le Conseil, non saisi officiellement de la question, doit s'abstenir d'en délibérer et surtout de formuler un avis qu'on ne lui demande pas ;

Qu'au surplus, et au fond, le sectionnement en cinq quartiers est arbitraire, qu'il n'y a, à vrai dire, que trois quartiers : le premier comprenant la partie de la ville au nord du bras principal de la Loire, les deux autres sur la rive gauche du fleuve et séparés par la grande traverse formée par la place de la Bilange, et les rues d'Orléans et de Bordeaux.

M. Richard répond que, dans le projet de sectionnement, aucun des cinq quartiers ne comprend moins de cinq cents électeurs, alors que le législateur a prévu, dans la discussion de la loi à appliquer, des quartiers de deux cents électeurs (voir spécialement les paroles de M. Jules Ferry, dans cette discussion à la Chambre des députés).

M. Couscher appuie la proposition de M. Richard : c'est un droit pour les minorités d'être représentées dans les corps délibérants, aucun esprit sincèrement libéral ne peut le méconnaître ; le sectionnement en cinq quartiers donnera, mieux que le sectionnement en trois quartiers, satisfaction aux intérêts et aux opinions fort divers qui seraient confondus si toute la partie de la ville au sud de la Loire ne formait que deux sections. Personne n'ignore que les besoins et les opinions du quartier de Fenet diffèrent de ceux du quartier commerçant de la rue Saint-Jean et des quais et aussi de ceux des rues bourgeoises situées entre la rue Saint-Jean et le Champ de Foire : il convient donc de donner un avis favorable à la demande soumise au Conseil général par un groupe d'électeurs saumurois.

Le Conseil d'arrondissement est régulièrement saisi de cette question par l'un de ses membres, et, au fond, nous sommes parfaitement compétents pour formuler un vœu sur une affaire intéressant si gravement le chef-lieu de notre arrondissement.

M. Godard appuie l'opinion soutenue par MM. Richard et Couscher.

Sur la demande de deux membres il est procédé au vote au scrutin secret.

Par 6 voix contre 3, le Conseil émet le vœu que le Conseil général prenne en considération la pétition sus-énoncée, tendant à la division

de la ville de Saumur en cinq sections électorales.

Sur la proposition de M. Guionis :

Le Conseil émet le vœu du passage des marchandises, en voie mixte, entre les gares de Saumur-Nantilly, ligne de l'Etat, et la gare de Saumur-Orléans.

Le Conseil renouvelle le vœu, déjà voté, à la session de 1888, du rapprochement, dans la mesure du possible, de la gare à construire sur la ligne de Saumur à Cholet, avec la ligne et la gare existante, sur la ligne d'Angers à Poitiers : ville de Doué-la-Fontaine.

Sur la proposition de M. Lefé :

Le Conseil émet le vœu d'une rectification du niveau des caniveaux, depuis le quai de la Loire jusqu'à la Croix de Montsoreau, pour faciliter l'écoulement des eaux pluviales qui, dans l'état actuel desdits caniveaux, séjournent devant plusieurs maisons du bourg de Montsoreau.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

On lit dans le compte-rendu analytique des séances du Conseil général (voir *Écho Saumurois*, n° du 25 août) :

SÉANCE DU JEUDI 22 AOUT

M. de la Bourdonnaye, au nom de la troisième commission, propose au Conseil d'émettre un avis favorable au sectionnement de la commune de Saumur en cinq sections.

MM. Bruas et Besnard, comme représentant chacun un canton de Saumur, appuient cette demande dans un intérêt général, pour permettre à la minorité d'être représentée au Conseil.

M. Haran, représentant d'un canton de Saumur qui renferme le quartier des Ponts, dit qu'il s'oppose au sectionnement, parce que le quartier des Ponts n'en veut pas.

M. Besnard lui réplique : L'enquête ouverte à Saumur pour ou contre le sectionnement n'a donné que 129 voix défavorables et plus de 200 favorables. Pourquoi donc le quartier des Ponts, qui compte plus de 400 électeurs, n'est-il pas venu protester à la mairie ?

M. Haran répond : C'est que les électeurs de ce quartier ne votent pas.

— Donc ils sont indifférents, riposte M. Besnard, et non opposés au sectionnement.

Le sectionnement est voté par tous les membres du Conseil, sauf MM. Haran et Leroy.

Où donc l'honorable M. Haran a-t-il vu que les électeurs du quartier des Ponts ne votent pas ?

Ils lui ont donné 237 voix aux élections du 28 juillet dernier et 157 à son concurrent. Plus 14 voix perdues sur le nom de Boulanger. 434 votants sur 590 électeurs inscrits, ce n'est point si mal à notre époque. M. Haran est bien ingrat vis-à-vis des électeurs des Ponts. Peut-être regrette-t-il les temps où ce quartier donnait à peine 100 voix conservatrices. Nous espérons qu'il s'améliorera encore, et qu'aux élections futures la proportion du 28 juillet sera renversée.

LE CŒUR ET L'HONNEUR

Par Léon LÉCONTE

DEUXIÈME PARTIE

I. — MALADIE

(Suite)

Le père Jozet venait, suivant toute probabilité, de rentrer de quelque voyage ou de quelque visite, car il avait fait un brin de toilette dont il n'avait pas eu encore le temps de se dépouiller. Il avait seulement remplacé le tricorne légendaire par un bonnet de coton. Quant au reste, il était vêtu d'une sorte de veste de drap, d'un tablier de peau descendant bien au-dessous des genoux, et d'un pantalon de velours, et ses pieds étaient chaussés de sabots garnis de pelisson de mouton. Il avait ôté de ses mains les mitaines de même étoffe qui les gantaient dans les grandes occasions.

Le fermier, flairant le motif de cette visite nocturne, n'en invita pas moins Tim Snare à s'asseoir auprès du foyer, ce que celui-ci accepta en offrant à son tour un cigare à son hôte et en en allumant un autre.

Puis, quand les premières politesses furent échangées, il arriva au fait.

— Je suis, dit-il, le domestique et l'homme de confiance d'un riche Anglais, le major Macdowal...

Le père Jozet ne broncha pas, mais fit comprendre par geste qu'il ne savait où ce préambule voulait en venir.

— Mon maître, continua Tim, aime beaucoup ce pays et il n'a pas tort. Lorsque j'aurai de quoi vivre de mes rentes, je viendrai m'y fixer. La volaille y est abondante. Le bœuf y vaut 16 sous la livre, le veau et le mouton de 0.80 à 0.90 centimes. Le gibier, le poisson et les œufs sont aussi à bon marché ; on y boit de bon vin, même du bourgogne, à 40 ou 45 francs les 100 litres, et enfin une maison avec jardin se loue 200 et même 100 francs par an. Tout ça n'est pas cher !

Le fermier ouvrait de grands yeux, tout dérouter.

— Quoique mon maître soit riche, je viens de vous le dire, poursuivit Tim Snare, il ne détecte pourtant pas l'économie. Il ne dépense pas le quart de ses revenus... Entre nous soit dit, je le crois avare !...

Le paysan haussa à demi les épaules, comme

pour exprimer que tous ces détails lui importaient peu.

— Il sait, ajouta Tim, que vous possédez ici près une charmante petite habitation avec un jardin, et m'envoie vous demander si vous ne consentiriez pas à la lui louer.

Le père Jozet comprit cette fois, et affecta un air contrarié qui trompa le valet.

— Je suis désolé de vous refuser, répondit-il, mais cette maison est occupée actuellement par un locataire...

— Je le croyais parti, déclara Tim Snare. Des voisins m'ont affirmé ne pas l'avoir vu depuis plusieurs jours.

— Il est en effet en voyage, répliqua le fermier ; mais, quoi qu'il en soit, la maison n'est pas vacante.

— On m'avait dit qu'il a quitté le pays pour toujours.

— C'est possible, mais son bail n'expire que dans quatre mois : l'immeuble est à lui jusqu'à cette époque.

— Et s'il ne vous paie pas ?

— Il paie toujours son loyer d'avance, afin d'être libre de s'en aller quand bon lui plaît. D'ailleurs, son mobilier me resterait.

— Mais, si vraiment il est parti définitive-

ment, il n'a plus besoin de sa maison. Ne pourrait-on lui demander la cession du bail ?

— Il faudrait pour ça savoir où il est, et je l'ignore absolument.

Tim vit bien qu'il n'en tirerait pas davantage du fermier ; au reste, il était possible, quoique peu probable, que celui-ci ne sût rien effectivement. Il s'excusa donc de l'avoir dérangé inutilement, et reprit en toute hâte la route de Corgenon, où il rendit compte au major du résultat de ses investigations. Macdowal l'écouta d'un air pensif.

— Que concluez-vous de tout ceci, Tim ? demanda-t-il après quelques moments de réflexion.

— Qu'une cause quelconque a empêché M. Merris de gagner son logis.

— Qui vous dit qu'il ait songé à s'y rendre ?

— Son intérêt l'exigeait, Votre Honneur ! Il y a ses meubles, probablement de l'argent et des objets auxquels il tient. Sa première pensée a dû être de rentrer chez lui.

— Ne pouvait-il les y faire prendre par un tiers ?

— Si fait ; mais les renseignements que vous avez recueillis depuis Nantua jusqu'au-

Quant au sectionnement, qui a été demandé par 220 signataires contre 129 opposants, il peut se faire que les électeurs de M. Haran y soient indifférents, mais les conservateurs ou ceux seulement qui désirent, au Conseil municipal, une représentation spéciale des Ponts — tant soit peu sacrifiés par les édilités saumuroises — ont traversé la Loire et sont allés à l'Hôtel de Ville fournir un contingent raisonnable aux 220 citoyens qui réclament une division de notre ville en cinq sections différentes.

X. Y. Z.

Prix de la viande de boucherie

Le maire de la ville de Saumur informe ses concitoyens qu'à partir du 1^{er} septembre 1889 les viandes de bœuf, veau et mouton seront vendues aux prix ci-après :

BŒUF, 1 ^{re} catégorie	4 fr. 80 le kil.
— 2 ^e —	4 fr. 60 —
— 3 ^e —	4 fr. 20 à 4 fr. 40 —
— 4 ^e —	4 fr. —
Filet bœuf	4 fr. —
Faux filet	3 fr. —
Tranche	2 fr. 40 —
VEAU, 1 ^{re} catégorie	4 fr. 80 le kil.
— 2 ^e —	4 fr. 60 —
— 3 ^e —	4 fr. 40 —
— 4 ^e —	4 fr. à 4 fr. 20 —
MOUTON, 1 ^{re} catégorie	2 fr. 20 le kil.
— 2 ^e —	2 fr. —
— 3 ^e —	4 fr. 60 —
— 4 ^e —	4 fr. à 4 fr. 20 —

Le Maire, J. COMBIER.

LES MANŒUVRES DU 9^e CORPS

Les journaux d'Indre-et-Loire publient l'itinéraire ci-après qui sera suivi par les troupes (de la garnison de Tours) pendant les manœuvres du 9^e corps d'armée :

- Le 6 septembre, Langeais.
- Le 7 septembre, Bourgueil.
- Le 8 septembre, les troupes bivouaquent.
- Le 9 septembre, Saumur.
- Le 10 septembre, Montreuil-Bellay.
- Le 11 septembre, Loudun.
- Le 12 septembre, Chinon.
- Les 13, 14, 15 septembre, cantonnements inconnus.
- Le 16 septembre, Châtellerault, Saint-Epain.
- Le 17 septembre, Artannes.
- Le 18 septembre, Tours.

Aux termes d'un rapport présenté par le ministre de l'intérieur et approuvé, le 23 août 1889, par le Président de la République, des médailles d'honneur et des mentions honorables ont été décernées aux personnes qui ont accompli des actes de courage et de dévouement et dont la belle conduite a été signalée pendant le mois de juillet dernier.

près de Bourg, indiquent bien que M. Merris se dirigeait vers sa maison.

— Un peu avant d'arriver à Bourg, nous avons complètement perdu sa piste, vous le savez.

— C'est qu'il aura réfléchi, et sera revenu dans cette ville par un détour, soit par les bords de la Reyssouze, soit par la route de Lons-le-Saulnier, soit par l'allée de Chelles, etc.

Le major réfléchit de nouveau.

— Tout cela est possible à la rigueur, dit-il, mais nous ne nous restons plus qu'à nous en aller de main chercher ailleurs.

— Gardez-vous en bien, Votre Honneur ! cria Tim ; restez ici en sentinelle, au contraire. M. Raoul ne peut manquer de revenir un jour ou l'autre chez lui, ne fut-ce qu'un instant. Vous êtes ici on ne peut mieux placé pour surveiller les alentours, et, votre longue vue à la main, si M. Merris se hasarde de ce côté pendant le jour, vous ne pouvez manquer de le voir.

— Et si c'est la nuit ?

— Chaque soir, j'irai faire le guet comme d'habitude ; — je ne rentrerai qu'à l'aurore, mais je crois, Votre Honneur, que

Dans cette liste, nous remarquons :

Médaille d'argent de 2^e classe

Hirschler (Gustave), conseiller municipal à Trèves-Cunault ; Saumur, 15 juin 1889 : a fait preuve de dévouement dans plusieurs circonstances, notamment en arrêtant un cheval emporté attelé à une voiture.

Mention honorable

Tabourn (Bertrand), menuisier à la Salle-de-Vihiers ; 44 juin 1889 : a porté secours à un enfant sur le point de se noyer.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

Une journée aux bords de la mer

Un train de plaisir pour une excursion sur les bords de la mer partira de Tours le samedi 31 août, à 8 heures 47 du soir.

Ce train prendra des voyageurs au départ de Tours et à toutes les stations intermédiaires comprises entre Tours et Ancenis inclusivement.

Il desservira les stations de Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Poulignen, Batz, Le Croisic et Guérande.

Prix des places aller et retour : de Tours à Angers exclu : 2^e classe, 9 fr. ; 3^e classe, 6 fr.

Au retour, le départ du Croisic aura lieu le dimanche 1^{er} septembre à 8 heures 30 du soir pour arriver à Tours le lundi à 4 heures 55 du matin.

La Compagnie ne disposant que d'un nombre de billets limité, la vente de ces billets pourra cesser le vendredi soir 30 août.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Août-septembre 1889. — Billets d'aller et retour de famille pour les stations des Pyrénées et du golfe de Gascogne. — Tarif spécial A n° 34 (Orléans).

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et de 2^e classe, sont délivrés à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Toute l'année, pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Et du 1^{er} mai au 31 octobre, pour Alet, Argelès-Vieux, Ax, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Capvern, Couiza-Montazels, Hendaye, Laruns-Eaux-Bonnes, Oloron-Sainte-Marie, Pierrefitte-Nestalas, Saint-Girons, Salies-du-Salat et Ussat-les-Bains.

Les réductions suivantes, calculées sur les prix du tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de trois personnes, 25 0/0 ; — de quatre personnes, 30 0/0 ; — de cinq personnes, 35 0/0 ; — de six personnes, 40 0/0.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de trente jours moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet de famille.

« ARLEQUIN SÉDUCTEUR »

Nous découpons dans le *Figaro*, sous la rubrique *Courrier des théâtres*, l'entrefilet suivant :

« Le vaudeville a le privilège d'ouvrir ses portes à la magistrature. Les gens de robe qui, nous, ont été avocats dans leur jeunesse, sans

je n'aurai pas cette peine !

— Que voulez-vous dire, mon garçon ?

— Rien ! Votre Honneur me donne toujours carte blanche ?

— Toujours, Tim !

— Eh bien, cela me suffit... Votre Honneur verra !

Sur ce dernier mot, Tim alla souper, se coucher, et dormit à poings fermés jusqu'à l'aube.

Le major ne resta au lit que quelques minutes de plus que le brave Snare. Cependant, lorsqu'il fut levé, il s'enquit en vain de son fidèle factotum...

Tim était sorti sans dire où il allait.

(A suivre.)

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

abandonner la parole, prennent la plume et se font volontiers les confrères des Sardou et des Gondinet.

» Déjà M. Raymond Deslandes avait fait représenter les œuvres de Jules de Glouvet, plus répandu depuis sous le nom de Quesnay de Beaurepaire. La petite pièce en vers que l'on représentera cet hiver au Vaudeville, *Arlequin séducteur*, sera le début d'un jeune magistrat très lettré, connu par ses éloquentes réquisitoires dans la Seine-Inférieure, et qui fit un certain bruit dans un important procès quasi politique plaidé il y a deux ans dans le département de Maine-et-Loire.

» Nous savons que le garde des sceaux n'aime pas beaucoup que les juges se livrent personnellement au jugement des spectateurs, aussi arrêterons-nous là pour aujourd'hui nos indiscretions.

Le *Journal de Maine-et-Loire*, après avoir reproduit cette nouvelle, ajoute :

« Ce jeune magistrat de la Seine-Inférieure, qui fit un certain bruit, il y a deux ans, dans un procès quasi-politique plaidé en Maine-et-Loire, nous paraît ressembler singulièrement à M. Peyssonnié, candidat du *Patriote* aux élections prochaines, et actuellement procureur à Dieppe.

» Cette découverte, d'ailleurs, ne nous surprend qu'à moitié. Nous nous doutions déjà que la place de ce candidat opportuniste était plutôt au Vaudeville qu'à la Chambre ; nous espérons bien que les électeurs voudront laisser M. Peyssonnié se consacrer exclusivement à son *Arlequin séducteur*, auquel nous souhaitons un succès sans précédent.

BAUGÉ. — Un congrès républicain a été tenu lundi soir, à Baugé, pour le choix d'un candidat aux prochaines élections législatives. Tous les conseillers municipaux républicains et un grand nombre de notabilités républicaines de l'arrondissement avaient été convoqués. Sur 146 votants, M. Benoist, ancien député de Maine-et-Loire, a obtenu 143 voix et a été proclamé candidat.

MM. Combière, maire de Saumur, candidat boulangiste, et Dornoy, candidat radical, ne s'étaient pas présentés.

ILLE-ET-VILAINE

M. Le Bastard, que le gouvernement a tout récemment révoqué de ses fonctions de maire de Rennes, donna aussitôt sa démission de conseiller municipal, pour soumettre sa conduite aux électeurs.

Il vient d'être réélu par 5,987 voix.

C'est la réponse des électeurs.

AUX PORTEURS DE TITRES ITALIENS

Les principaux établissements financiers de l'Italie viennent de suspendre leurs paiements, et la panique est à son comble de l'autre côté des monts.

La crise que subissent les établissements de crédit italiens dépasse certainement ce que nous avons vu chez nous aux plus mauvais jours. En France, jamais le crédit de l'État n'a été ébranlé, même par des catastrophes comme celles de l'Union générale et du Comptoir d'Escompte. Il n'en va pas de même en Italie, car c'est le gouvernement qui est responsable de tous ces désastres, et il est incapable d'apporter remède à la situation.

Il y a beaucoup de valeurs italiennes, notamment de la rente italienne, dans les portefeuilles français. Nous ne saurions trop engager ceux de nos compatriotes qui en possèdent de s'en débarrasser sans retard.

Voici un tableau comparatif du prix des valeurs purement italiennes en juillet 1887 et en juillet 1889 :

Banque nationale	1887	1889
Mobilier	2.200	1.770
Crédit méridional	1.000	605
Banque Tibérine	576	469
— d'Escompte	572	250
— de Turin	425	147
— Subalpines	875	590
— Foncière	240	162
— des Subventions	365	139
— Esquiline	331	224
— Industrie et Com.	282	39
	230	190

Dernières Nouvelles

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Paris, 29 août, 11 h. 20.

Le ministre de l'intérieur étant rentré trop tard à Paris, le décret de convocation pour les élections générales, fixées, comme nous l'avons dit hier, au 23 septembre, ne paraîtra que demain à l'*Officiel*.

M. Antoine accepte la candidature à Neuilly.

Les électeurs de Treignac en Corrèze sont déjà convoqués pour le 15 septembre à l'effet d'élire un conseiller général en remplacement de M. Boulanger, dont l'élection est annulée.

Le gouvernement procédera de la même façon au fur et à mesure des annulations des autres élections Boulanger, notamment dans le canton d'Amiens où il désirerait voir élire M. Dauphin, membre de la commission de la Haute Cour.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 28 août 1889.

Le marché s'alourdit. On commence à s'inquiéter sérieusement de la crise financière qui vient d'éclater en Italie. Le 3 0/0 fléchit à 85.60 ; le 4 1/2 0/0 se maintient à 104.15.

Le Crédit Foncier est calme à 1,285.75, mais un marché très-actif se tient sur les obligations foncières et communales à lots des emprunts 1879, 1880 et 1885.

La Banque de Paris et des Pays-Bas conserve ses positions à 752.50.

La Société Générale se négocie à 463.75.

La Banque d'Escompte est cotée de 512 à 515.

Le Crédit Lyonnais reste ferme à 692.50.

La Société des Dépôts et Comptes courants est à 595. Son bilan arrêté au 31 juillet accuse pour la partie écoulée de l'exercice un bénéfice de 1,717,742 francs, en augmentation de 557.829 sur la période correspondante de 1888.

Le 4 1/2 0/0 Portugais s'est échangé à 500. On ne peut guère lui demander davantage puisqu'il est à son prix de remboursement, mais le 3 0/0 coté 66.05 a la plus grande marge de hausse qu'on puisse désirer.

Le Panama est toujours aux environs de 43.

La Tour Eiffel varie de 772.50 à 780.

L'action du Crédit Provincial, sur laquelle on voit un mouvement de hausse très prochain, a des demandes très suivies à 72.50.

Les obligations des Chemins de fer Argentins à 436, celles des Chemins de fer de la province de Santa-Fé à 399, ne sont pas à leurs prix.

On demande à 376 l'obligation des Chemins des Chemins de fer Economiques.

MARCHÉ de Saumur du 24 Août 1889

Froment-commerce, l'hectolitre	18 25	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
id. halle (moyenne)	18 —	Veau —	1 60
Méteil —	13 60	Mouton —	2 —
Seigle —	9 —	Porc —	1 50
Orge —	11 58	Poulets la couple	3 75
Avoine —	9 —	Dindonneaux —	9 —
Sarrasin —	—	Canards —	3 50
Haricots blancs —	16 —	Oies —	9 —
Haricots rouges —	15 —	Beurre le kilog.	2 10
Fèves —	—	Œufs la douzaine	— 90
Noix —	8 50	Foin, la charretée de 780 kilog.	50 —
Châtaignes —	—	Luzerne —	40 —
Sel les 100 kil.	15 —	Paille —	35 —
Son —	10 —	Huile de noix, 50 kil.	125 —
Pommes de terre, la barrique	10 —	Chanvre 1 ^{re} qualité les 52 kilog.	500 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	52 —	id. 2 ^e —	—
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	—	id. 3 ^e —	—
id. 2 ^e id. 0 f. 33.33	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
id. 3 ^e id. 0 f. 31.88	—	Charbon de terre —	4 50

Cours des Vins.

Rouges.	
Souzy et environs	la barrique 100
Champigny	— 100
Varrains	— 105
Bourgueil	— 100
Restigné	— 100
Chinon	— 100
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 75
Ordinaires, environs de Saumur	— 60
Saint-Léger et environs	— 50
Varrains et environs	— 60
Le Puy-Notre-Dame et environs	— 50
La Vienne	— 50

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS,

Faite avec des alcools extra-fin.

Marmande, 43 degrés 4.50 le litre.

Montpellier, 47 — 1.75 le litre.

Armagnac, 50 — 2 » le litre.

Verre compris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER
POUR LA SAINT-JEAN 1890

UNE MAISON
Avec Magasin, Cour, Remise et Écurie,
Située à Saumur, rue de l'Abreuvoir
S'adresser, pour traiter, audit M^e GAUTIER. (640)

A Louer présentement

UNE BELLE MAISON
Avec GRANDE REMISE, ÉCURIE, COUR, CAVE ET JARDIN,
Située rue Fardeau, 26.
S'adresser à M. HOULARD, négociant en vins, rue des Basses-Perrières, n° 7.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE
MAISON AVEC JARDIN
Rue de la Petite-Douve, 19.
S'adresser à M^{me} veuve NANCEUX, 66, quai de Limoges. (679)

AVIS La chasse est interdite dans la commune d'Épieds à tout étranger qui ne possède pas 2 hectares de terre dans la commune. (690)

ON DEMANDE une apprentie pour les Tapisseries artistiques.
S'adresser rue du Marché-Noir, n° 10.

A VENDRE
Un superbe chien couchant
S'adresser à M. MOREAU-PELTIER, à Saint-Mathurin (Maine-et-Loire).

A VENDRE
Vin rouge de propriétaire
Récoltes 1887 et 1888.
S'adresser au bureau du journal.

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris? Avez-vous des pellicules? Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils? **SI OUI** Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. **ENTREPOT: 22, rue de l'Éclairage, PARIS** Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations. Se trouve à Saumur, chez M. BOUGHET, 2, rue Saint-Jean.

PILULES DE BEECHAM

Pour maladies bilieuses, affections du système nerveux, telles que flatuosités, coliques ventruses, nausées, maux de tête, vertiges, tympanite, ballonnement du ventre après le repas, assoupissement, rhumes, refroidissements, déchauffements, manque d'appétit, étouffements, dyspnée, constipation, taches épidémiques, insomnies, cauchemars, tremblements, nervosité, etc. La première dose soulage le malade dans les vingt minutes. C'est pas une exagération. On engage les personnes qui souffrent à se procurer une boîte de ces pilules à titre d'essai, elles reconnaîtront que leur valeur dépasse bien de francs la boîte, worth à raison à bon.
Les PILULES BEECHAM, prises suivant les indications, se recommandent surtout à l'usage des dames comme moyen curatif rapide et efficace. Ces pilules guérissent toutes obstructions intestines contrariées ou spasmodiques. Dans les cas d'AFFAIBLISSEMENT DE L'ESTOMAC; DE DIGESTIONS LABORIEUSES; DE DESORGANISATION DU FOIE elles agissent comme un charme, une ou deux doses suffisent pour opérer des miracles dans l'organisme; elles fortifient le système musculaire, raniment le bon sens, débarrassent le système circulatoire, rétablissent le bon appétit et raniment le physique dans tout son ensemble. Ce sont là des "Effets" connus par des milliers de personnes de toutes classes de la société humaine; et la preuve, offrant la meilleure garantie aux valides, c'est que d'entre tous les remèdes brevetés, ON NE PEUT CITER AUCUN AU MONDE QUI AIT UN PLUS GRAND ÉCOULEMENT, QUE LES PILULES BEECHAM. Chaque boîte renferme 12 pilules.
Ces pilules sont préparées uniquement par THOMAS BEECHAM, à St. Helens, Lancashire, Angleterre, et se vendent dans toutes pharmacies en France à raison de 2 francs et de 4.90 la boîte. Seuls Représentants pour la France: PHARMACIES ANGLAISES, RUE CASTIGLIONE, 2, ET AVENUE DES CHAMPS ÉLYSÉES, 82, PARIS.

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre
PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.
SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau pour un Bain.
SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE
Dépôt chez tous les marchands d'Eaux minérales, droguistes et pharmaciens.

A VENDRE
ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS
Pour emballage.
S'adresser au bureau du journal.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.
Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.
Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos
La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 AOUT

FONDS		VALEURS FRANÇAISES		Obligations du CRÉDIT FONCIER		VALEURS DIVERSES	
3 0/0	85 50	ACTIONS		Oblig. f. 1873 3 0/0 r. à 400	368 —	OBLIGATIONS	
3 0/0 amortissable	89 25	Banque de France	3880 —	— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	463 —	Compagnie parisienne du Gaz	520 —
4 1/2 1883	104 15	Banque d'Escompte	513 75	— f. 1879 3 0/0 r. à 500	462 —	Le Transatlantique 3 0/0 r. à 500	354 50
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Comptoir national d'Escompte	567 50	— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	459 —	Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	37 —
Oblig. 1855-60 3 0/0	529 —	Crédit Foncier	1283 75	— f. 1883 3 0/0 r. à 500	378 —	— 6 0/0 2 ^e série	37 —
— 1865 4 0/0	521 —	Crédit Industriel et Commercial	580 —	— f. 1885 3 0/0 r. à 500	455 —	— obligations à lots	114 —
— 1869 3 0/0	406 —	Crédit Lyonnais	690 —	CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)		Suez 5 0/0 remboursable à 500	604 50
— 1871 3 0/0	396 50	Crédit Mobilier	420 —	Est 3 0/0 anc. r. à 500	398 25	FONDS ÉTRANGERS	
— 1875 4 0/0	521 75	Dépôts et Comptes courants	595 —	P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	408 —	Emprunt russe 1862 5 0/0	104 80
— 1876 4 0/0	518 75	Société Générale	465 —	Midi 3 0/0 ancien r. à 500	410 —	— 1870 5 0/0	100 10
— 1886 3 0/0	380 —	Est	800 —	Nord 3 0/0 r. à 500	409 75	— 1884 5 0/0	—
Bons de liquidation	528 —	Paris-Lyon-Méditerranée	1325 —	Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	409 50	— 1889 4 0/0	93 80
		Midi	1185 —	Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	409 50		
		VALEURS ÉTRANGÈRES					
		Autrichien 4 0/0 or	94 10				
		Dettes d'Égypte 6 0/0	456 50				
		Extérieur 4 0/0	74 —				
		Hongrie 4 0/0 or	84 90				
		Italie 5 0/0	92 70				
		Portugal 4 1/2 1888	499 —				

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX						BORDEAUX — SAUMUR — PARIS					
STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. matin	Expr. soir	Omn. soir
Paris			7 55	12 50	7 55	8 30	11 25				
Chartres	6 »		9 34	10 5	2 51	9 43	10 16	4 33			
Château-du-Loir	10 13		12 30	1 58	6 35	12 28	1 8	4 50			
Noyant-Méon	11 20			3 8	7 40	1 13		5 54			
Linières-Bouton	11 29			3 17	7 49			6 4			
Vernantes	11 43			3 30	8 »			6 13			
Blou	11 54			3 41	8 10			6 23			
Vivv	12 2			3 49	8 17			6 31			
SAUMUR (Orl.)											
(arrivée)	12 15		1 41	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42			
(départ)	12 23		1 47	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53			
Nantilly (arrivée)	12 31			4 22	8 41			7			
SAUMUR (Etat)											
(arrivée)	12 41			4 34	8 51			7 11			
(départ)		8 31	10 37		4 11	8 30		6 50			
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43		7 3			
Chacé-Varrains		8 48	10 52		4 29	8 49		7 9			
Brézé-Saint-Cyr		9 2	11 1		4 37	8 56		7 17			
Montreuil-Bellay		9 19	11 24	2 18	4 57	9 11	2 22	2 59	7 29		
Thouars		11 57	2 45	5 33	9 37	2 44	3 28	8			
Niort			3 58	4 30	8 42	4 31	5 20	10 32			
Saintes				6 30	11 52	6 12	7 53	2 3			
Bordeaux				9 52	3 34	9	11 13	4 54			

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS											
STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. mixte soir	STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin
Nantes	11 55		6 10	8 55	12 7	3 10	7 35	Paris	8 35	9 40	11 25
Angers	2 19	6 30	10 29	12	2 57	5 35	9 35	Tours	1 23	5 43	8
La Méritré	2 52	7 10	10 51	12 37	3 42	6 16	10 1	Langeais	2 13	6 20	8 39
Les Rosiers		7 19	11 2	12 46	3 52	6 25		Port-Boulet	2 38	6 45	8 51
Saint-Clément		7 26		12 53	3 59	6 32		Varennes		6 32	8 51
Saint-Martin		7 33		12 59	4 7	6 39		Saumur (arrivée)	2 57	6 45	9 4
Saumur (arrivée)	3 22	7 46	11 18	1 11	4 20	6 52	10 24	(départ)	3 3	6 52	9 12
Saumur (départ)	3 27	7 52	11 21	1 15	4 31	7	10 30	Saint-Martin		7 6	9 26
Varennes		8 5	11 32	1 27	4 45	7 13		Saint-Clément		7 13	9 33
Port-Boulet		8 20	11 41	1 38	5 1	7 29	10 50	Les Rosiers		7 21	9 41
Langeais		4 26	8 59	12 3	2 12	5 46	8 11	La Méritré		7 32	9 52
Tours (arrivée)		5 5	9 42	12 46	2 51	6 35	8 51	Angers (arrivée)		7 39	10 11
Paris (arrivée)	10 39		4 40		2 35	5 7	7 57	Nantes (arrivée)		7 46	10 11

Certifié par l'imprimeur soussigné,